



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux & Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin

Rapport d'activités 2019

Sommaire

A.	BILAN D'ACTIVITES 2019	2
1.	PRESENTATION DU SMAGE DES DEUX MORIN	2
2.	ACTIVITES DE LA CLE ET DU SMAGE DES DEUX MORIN	3
	2.1 Réunions du bureau de la CLE et de la CLE	3
	2.2 Réunions du bureau du SMAGE et du comité syndical du SMAGE	4
3.	PROJETS SUR LE BASSIN VERSANT DES DEUX MORIN	6
	3.1 Coordination de la gouvernance pour l'exercice de la compétence GEMAPI	6
	3.2 Extension du périmètre du SMAGE des Deux Morin	6
	3.3 Etude d'amélioration de la connaissance :	7
	3.4 Prise en compte du SAGE des Deux Morin dans les documents d'urbanisme	7
	3.5 Avis rendus par la CLE	8
4.	ACTIVITES DE LA CELLULE D'ANIMATION	8
	4.1 Eléments administratifs	9
	4.2 Eléments financiers	9
	4.3 Eléments techniques	9
5.	COMMUNICATION / EVENEMENTS	11
6.	ESTIMATION DE TEMPS PASSE	12
7.	FINANCEMENT	13
8.	BILAN 2019 ET PERSPECTIVES	14
B.	PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2020	15

A. BILAN D'ACTIVITES 2019

1. Présentation du SMAGE des Deux Morin

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE 2 Morin) est un syndicat mixte fermé à la carte avec 2 compétences : la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin depuis le 1^{er} janvier 2018, et la GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2020. Il a pour périmètre les bassins versants du Grand Morin et du Petit Morin, la compétence de mise en œuvre du SAGE s'exerçant sur les deux bassins versants et la compétence GEMAPI s'exerçant sur le bassin du Grand Morin uniquement.

1.1 Compétence : mise en œuvre du SAGE des Deux Morin

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

Le SAGE a pour but de fixer des objectifs à atteindre de qualité et de quantité de la ressource en eau à atteindre, de répartir l'eau entre les différentes catégories d'acteurs afin de limiter les conflits d'usage, d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles, et de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau. L'objectif du SAGE est donc de satisfaire tous les besoins sans porter atteinte à la ressource en eau.

Le territoire du SAGE des Deux Morin s'étend sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin soit 172 communes réparties sur trois Régions (Ile-de-France, Grand Est et Hauts-de-Frances) et trois départements (la Seine-et-Marne 77, la Marne 51 et l'Aisne 02). Ce territoire couvre 1800 km².

La concertation avec les différents acteurs locaux (collectivités territoriales, agriculteurs, associations, services de l'état, etc.) a été primordiale dans l'élaboration de ce document. La Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée décisionnelle en charge de l'élaboration du SAGE, composée de 48 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état est représentative des acteurs du territoire.

Le SAGE est élaboré en 5 étapes :

- 1) **L'état des lieux** recense et analyse l'ensemble des données existantes, et détermine ou confirme les « manques ». Cette phase importante est la base de toutes réflexions sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Elle a été validée par la CLE le 29 juin 2010.
- 2) **Le diagnostic** apporte une vision synthétique et objective, dégage les convergences, met à plat les divergences et repère les opportunités et les atouts. Cette phase aboutit à la définition des premiers grands objectifs de gestion de la ressource en eau. Cette phase a été validée par la CLE le 31 mai 2011.
- 3) **La phase tendances et scénarii** est fondée sur la volonté d'anticiper. Cette étape permet d'estimer les tendances d'évolution des usages, de leur impact sur le milieu et de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2015, 2025, 2027, etc.). Ensuite, différents scénarii sont établis en fonction du degré de protection de la ressource en eau, et des différents moyens techniques et financiers pour y parvenir. Le scénario tendanciel a été validé par la CLE le 8 novembre 2011 et ses scénarii alternatifs le 19 juin 2012.
- 4) **Le choix de la stratégie** permet d'établir une stratégie collective suite aux différents scénarii définis dans la phase précédente. Cette étape a été validée en février 2013.
- 5) **La rédaction des documents du SAGE** consiste à la définition concrète des outils d'orientation, de gestion, d'aménagement et de suivi pour la mise en œuvre du SAGE. Les documents constitutifs du

SAGE ont été validés en janvier 2014. Les documents du SAGE ont ensuite fait l'objet d'une consultation des assemblées du 1^{er} avril au 1^{er} août 2014 et d'une enquête publique du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2015. **Le SAGE des Deux Morin a été adopté par la CLE le 10 février 2016 et approuvé par arrêté inter-préfectoral le 21 octobre 2016.**

1.2 Compétence : Gestion de Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le SMAGE des Deux Morin exerce la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin (dont ses affluents). Le Syndicat exerce en lieu et place de ses membres les missions constitutives de la compétence GEMAPI telles que définies aux alinéas 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement à savoir l'exécution de toutes études, travaux ou actions relevant de :

- l'aménagement du bassin versant ;
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux et plans d'eau, ainsi que de leurs accès ;
- la défense contre les inondations de toute nature, quelle que soit leur origine à l'exclusion des inondations dues aux réseaux de collecte des eaux usées - conformément à l'article L. 566-1 du Code de l'Environnement;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

2. Activités de la CLE et du SMAGE des Deux Morin

2.1 Réunions du bureau de la CLE et de la CLE

Pour rappel, les membres de la CLE des Deux Morin et du SMAGE des Deux Morin se sont engagés dans un travail commun. Pour se faire, certains bureaux de la CLE et du SMAGE ont été fusionnés pour plus de cohérence. Vous trouverez le contenu de ces réunions dans la partie dédiée au bureau du SMAGE.

En 2019, le bureau de la CLE s'est réuni une fois.

- **Réunion du 15 octobre 2019**

Lors de cette réunion, les membres du bureau ont préparé la CLE du 30/10/2019 dont l'ordre du jour portait sur le 11^{ème} Programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la présentation du CTEC « eau potable » porté par le S2E 77 (syndicat d'eau potable) sur lequel la CLE doit donner son avis, un point sur les avis rendus par la CLE, le Morin l'eau n°10 sur le PAPI avant d'être validé par la CLE.

En 2019, la CLE s'est réunie deux fois.

- **Réunion du 12 juin 2019**

L'ordre du jour de cette réunion concernait les élections du Président, des Vice-Présidents et des membres du bureau suite au décès de Monsieur REVOILE Président de la CLE des Deux Morin. Une présentation générale a été faite sur :

- le SAGE des Deux Morin approuvé : enjeux et règlements,
- la Commission Locale de l'Eau des Deux Morin et ses missions,
- l'articulation entre la CLE et le SMAGE (structure porteuse) vers un travail commun,
- les études en cours sur le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention et l'étude ruissellement et érosion.
- la structuration des syndicats de rivière sur le territoire des Deux Morin,
- la stratégie de contractualisation de l'Agence de l'eau avec le Contrat Territoire Eau et Climat.

- **Réunion du 30 octobre 2019**

Lors de cette réunion Anne-Louise GUILMAIN (AESN) a présenté le 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Claire CRAPART – Présidente du S2e 77 (syndicat d'eau potable) a présenté le CTEC « eau potable » porté par le S2E 77. La CLE a émis un avis favorable sur ce CTEC. Un point a été fait sur les avis rendus sur des dossiers loi sur l'eau, document d'urbanisme, etc. Le Morin'eau n°10 sur le Programme d'Action et de Prévention des Inondations a été validé avant publication.

2.2 Réunions du bureau du SMAGE et du comité syndical du SMAGE

En 2019, le bureau du SMAGE des Deux Morin s'est réuni cinq fois.

- **Réunion du 03 mars 2019 : bureau commun**

Lors de cette réunion :

- Le rapport d'activité 2018, le programme d'action de 2019 et le budget prévisionnel de l'année 2019 ont été présentés,
- Un point d'avancement a été fait sur le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) et l'étude ruissellement,
- Les membres du bureau ont fait une sélection de logo pour le SMAGE des Deux Morin qui sera validé en comité syndical,
- Un point d'avancement sur la création du site internet du SMAGE des Deux Morin a été fait.

- **Réunion du 14 mai 2019 : bureau commun**

Lors de cette réunion ont été présentés et validés :

- les Cahiers des Charges pour le PAPI d'intention et l'étude ruissellement-érosion,
- le projet d'extension de périmètre du SMAGE pour intégrer les 4 EPCI manquantes,

Un point d'avancement sur la création du site internet du SMAGE des Deux Morin a été fait.

- **Réunion du 28 août 2019**

Lors de cette réunion du bureau du SMAGE les nouveaux statuts ont été présentés et validés pour la prise de compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant du Grand Morin. Suite à l'étude de gouvernance, le SMAGE portera l'EPAGE du Grand Morin.

- **Réunion du 30 octobre 2019**

Lors de cette réunion ont été présentés et validés :

- Le site internet du SMAGE des Deux Morin finalisé,
- Le projet d'organigramme du SMAGE,
- Les créations et transfert de poste au SMAGE suite à la prise de compétence GEMAPI sur le Grand Morin,
- La demande d'agrément pour accueillir un service civique,
- Le versement d'un loyer pour les bureaux à la Communauté de communes des Deux Morin,
- Un point d'avancement sur le PAPI et l'étude ruissellement a été fait.

- **Réunion du 12 décembre 2019**

Lors de cette réunion, le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2019 et le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020 ont été présentés et validés.

En 2019, le comité syndical du SMAGE s'est réuni sept fois.

- **Réunion du 13 février 2019 à 18h00**

Sur demande de la préfecture, les élections des Vice-Présidents et des membres du bureau du SMAGE ont été refaites lors de cette réunion.

- **Réunion du 13 février 2019 à 18h30**

Lors de cette réunion :

- Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) de l'année 2018 et le débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'année 2019 ont été présentés et votés,
- Les devis pour la réalisation du site internet du SMAGE des Deux Morin ont été présentés et Madame ROY Isabelle a été sélectionnée,
- Il a été décidé de réaliser des réunions de travail communes entre le SMAGE et la CLE des Deux Morin. De ce fait, certains bureaux ont été fusionnés.

- **Réunion du 13 mars 2019**

Lors de cette réunion :

- Le rapport d'activité 2018, le programme d'action de 2019 ont été présentés et votés,
- Le compte de gestion, le compte administratif et le budget prévisionnel de l'année 2019 ont été présentés et votés,
- Les membres de la Commission de Mise en Concurrence ont été désignés pour les marchés du syndicat,
- Un point sur le déroulement et les calendriers du PAPI et de l'étude ruissellement-érosion a été fait,
- Le logo du SMAGE a été choisi et l'arborescence du site internet du SMAGE a été présentée et validée.

- **Réunion du 28 mai 2019**

Lors de cette réunion :

- Un point sur l'extension du périmètre du SMAGE a été fait,
- L'installation du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) et du taux de promotion a été présentée et votée,
- Les cahiers des charges du PAPI d'intention et de l'étude ruissellement-érosion ont été présentés et validés,
- Plusieurs maquettes graphiques du site internet ont été présentées, le choix s'est porté sur les photographies du territoire pour le mettre en valeur.

- **Réunion du 04 septembre 2019**

Lors de cette réunion :

- Les nouveaux statuts du SMAGE (avec la prise de compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin et l'extension de périmètre sur la CC du Val Briard, la CC du Canton de Charly-sur-Marne, la CA de la Région de Château Thierry et la CA d'Epernay Coteaux et Plaine de Champagne) ont été présentés et votés,
- L'installation du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) a été votée,
- Une convention financière a été votée avec le syndicat aval du Petit Morin pour mettre à disposition du personnel administratif.

- **Réunion du 12 novembre 2019**

Lors de cette réunion :

- Le site internet du SMAGE des Deux Morin a été présenté et validé avant la mise en ligne,

- Le projet d'organigramme du SMAGE avec les créations et transfert de poste au SMAGE suite à la prise de compétence GEMAPI sur le Grand Morin a été présenté et validé,
- La demande d'agrément pour accueillir un service civique a été validée,
- Le versement d'un loyer pour les bureaux à la Communauté de communes des Deux Morin a été validé et voté,
- Pour le PAPI d'intention, les candidatures ont été présentées, SEPIA Conseils a été retenu.

- **Réunion du 18 décembre 2019**

Lors de cette réunion, le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2019 et le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020 ont été présentés et votés.

3. Projets sur les bassins versants des Deux Morin

3.1 Coordination de la gouvernance pour l'exercice de la compétence GEMAPI

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018 pour les intercommunalités. La cellule d'animation du SAGE des Deux Morin a participé à plusieurs réunions de coordination de l'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire des Deux Morin. La compétence GEMAPI impose une réorganisation des syndicats de rivière actuels sur le territoire des bassins versants du Petit et du Grand Morin. L'objectif est de travailler à une échelle cohérente : un bassin versant hydrographique.

- Sur le bassin versant du Grand Morin, une étude de gouvernance a été lancée début 2019 pour la création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Le scénario qui a fait consensus auprès des acteurs locaux est l'exercice de cette compétence par le SMAGE des Deux Morin à partir du 1^{er} janvier 2020. Le syndicat deviendrait à la carte avec deux compétences : la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin sur les bassins versants du Petit Morin et le Grand Morin et, la GEMAPI uniquement sur le bassin versant du Grand Morin.
- Sur le bassin versant du Petit Morin, la restructuration se fait autour de deux syndicats : un sur la partie amont (de Pierre-Morains et Viels-Maisons) géré par l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (USAGMA 02) de l'Aisne et un sur la partie aval du Petit Morin (de Verdelot à Jouarre) géré par le Syndicat Mixte du Bassin Aval du Petit Morin.

3.2 Extension du périmètre du SMAGE des Deux Morin

Le SAGE des Deux Morin est actuellement en phase de mise en œuvre depuis le 21 octobre 2016. Il est rappelé par la loi Grenelle 2 (N°2010-788 du 12 juillet 2010) que la structure porteuse du SAGE doit couvrir la totalité du périmètre du bassin versant des Deux Morin.

Il manquait quatre intercommunalités pour répondre à cette exigence :

- la Communauté de Communes du Canton de Charly,
- la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,
- la Communauté d'Agglomération d'Epernay Coteaux et Plaine de Champagne,
- la Communauté de Commune du Val Briard.

Des rencontres et des discussions ont été organisées en 2019 pour préparer leurs adhésions au SMAGE, actées par la signature de l'arrêté inter-préfectoral 2019/DRCL/BLI/N°145 du 24/12/2019.

3.3 Etude d'amélioration de la connaissance :

- Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention des Deux Morin

Suite aux inondations récurrentes sur le Grand Morin et le Petit Morin depuis 2016 et leurs conséquences, le SMAGE 2 Morin s'engage dans l'élaboration d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) pour mettre en place des actions cohérentes, adaptés et efficaces pour réduire la vulnérabilité de notre territoire face aux risques d'inondations.

Le dossier de consultation des entreprises (CCTP, CCAP, RC, AE, etc.) a été rédigé par la chargée de mission « risques inondations » en concertation avec les acteurs locaux, les partenaires techniques et financiers.

Le bureau d'étude SEPIA Conseil a été retenu pour élaboration de ce dossier, et la réunion de lancement s'est déroulée le 27/11/2019.

- Etude globale : ruissellement et érosion sur les bassins versants des Deux Morin

Lors des dernières inondations de 2016 et 2018, les bassins versants du Petit et du Grand Morin ont subi des ruissellements importants, à l'origine de l'alimentation rapide des cours d'eau, de coulées de boue et de l'érosion des sols. Sur le territoire, il est urgent de mettre en place une gestion des ruissellements afin de limiter ces phénomènes d'inondation et d'érosion. La maîtrise et la réduction des volumes ruisselés doivent être envisagées à une échelle stratégique, celle des bassins versants des Deux Morin pour affiner ensuite le travail à l'échelle des sous bassins versants. Dans ce contexte, le SMAGE et la CLE des Deux Morin ont jugé prioritaire de lancer une étude pour définir les secteurs à enjeux « ruissellement et érosion » afin de proposer un programme d'action visant à réduire ce phénomène. Le dossier de consultation des entreprises (CCTP, CCAP, RC, AE, etc.) a été rédigé par l'animatrice du SAGE en concertation avec les acteurs locaux, les partenaires technique et financiers. Le bureau d'étude SEPIA Conseil a été retenu pour réaliser cette étude et la réunion de lancement se déroulera le 05/01/2020.

3.4 Prise en compte du SAGE des Deux Morin dans les documents d'urbanisme

De nombreux documents d'urbanisme sont en cours d'élaboration et de révision sur le territoire des Deux Morin. Pour rappel, nous demandons à être associé le plus en amont possible du processus afin de garantir la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE. Certaines collectivités ont sollicités la CLE pour intégrer les orientations et objectifs du SAGE dans leurs documents. Ainsi en 2019 : **1 porter à connaissance** a été rédigé, **5 collectivités ont sollicité et ont invité la cellule d'animation aux réunions de personnes publiques associées** et, **15 avis** ont été rendus **sur des documents d'urbanisme**.

Rédaction de porter à connaissance	Participation aux réunions des PPA	Rédaction des avis	
- Carte communale d'OYES	- PLU de Tigeaux - PLU de Fretoy - PLU de Montry - PLU de Courtacon - PLU de Saint-Cyr-sur-Morin	- Permis d'aménager Mouroux (lotissement) - Permis de construire Mouroux - Permis de construire La Ferté-Gaucher (lotissement) - PLU Allemant - PLU Coulommiers - PLU Coutevroult - PLU Crécy-la-Chapelle	- PLU Esbly - PLU Lachy - PLU Mortcerf - PLU Saint Cyr sur Morin - PLU Saint Germain sur Morin - PLU Voulangis - PLUi Val d'Europe (modification) - SCOT du Pays Créçois

3.5 Avis rendus par la CLE

La CLE a été sollicitée sur 21 dossiers pour donner son avis.

Nom du dossier	Pétitionnaire du projet	Date de l'avis	Avis
PLU d'Allemant	Commune d'Allemant	Janvier 2019	Favorable sous réserve
Dossier déclaration forage agricole – commune Les Essarts-lès-Sézanne	SCEA de la GODINE	Février 2019	Favorable sous réserve
PLU d'Esbly	Commune d'Esbly	Avril 2019	Favorable
Dossier d'Autorisation Environnementale - réhabilitation berge brasset Crécy-la-Chapelle	Commune de Crécy-la-Chapelle	Avril 2019	Défavorable
PLU de Coulommiers	Commune de Coulommiers	Mai 2019	Favorable sous réserve
Permis d'aménager – lotissement André Maginot	Commune de la Ferté-Gaucher	Mai 2019	Défavorable
Demande d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers (concession Villerdue) développement Villerdue Ouest	ICPE Pétroleum France	Mai 2019	Favorable sous réserve
SCOT Pays Créçois	Communauté de communes du Pays Créçois	Juin 2019	Favorable sous réserve
Demande d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers (concession Coulommies-Vaucourtois) sur la commune de Boutigny	Société Pétrolière de Production d'Exploitation de Fublaines	Juin 2019	Favorable sous réserve
Demande d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers (concession Coulommies-Vaucourtois) sur commune de Vaucourtois	Société Pétrolière de Production d'Exploitation de Fublaines	Juin 2019	Favorable sous réserve
Permis d'aménager – lotissement Champs Landry à Mouroux	Commune de Mouroux	Juillet 2019	Défavorable
Permis de construire – micro-crèche (berge ru du Liéton)	Commune de Mouroux	Juillet 2019	Défavorable
PLU de Mortcerf	Commune de Mortcerf	Juillet 2019	Défavorable
PLU de Crécy-la-Chapelle	Commune de Crécy-la-Chapelle	Septembre 2019	Favorable sous réserve
PLU de Saint-Germain-sur-Morin	Commune de Saint-Germain-sur-Morin	Septembre 2019	Favorable sous réserve
PLUi Val d'Europe Agglomération	Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération	Septembre 2019	Favorable
PLU de Saint-Cyr-sur-Morin	Communauté de Communes 2 Morin	Octobre 2019	Favorable
Contrat Territorial Eau et Climat	S2E 77	Novembre 2019	Favorable
PLU de Voulangis	Commune de Voulangis	Novembre 2019	Favorable
PLU de Coutevroult	Commune de Coutevroult	Décembre 2019	Défavorable
PLU de Lachy	Commune de Lachy	Décembre 2019	Défavorable

4. Activités de la cellule d'animation

La cellule d'animation est composée comme suit :

- Hélène BLOT animatrice du SAGE des Deux Morin à temps complet,
- Martine BAYER chargée de mission « risques inondations » à temps complet,
- Stéphanie CHABANE comptable à temps partiel.

4.1 Eléments administratifs

- **Organisation des réunions** de la CLE, du bureau de la CLE, des réunions d'information sur diverses thématiques selon les demandes (les inondations, la compétence GEMAPI, etc.) et des réunions relatives à la structure porteuse (invitations, réservation de salle de réunion, compte rendu, etc.),
- **Suivi administratif du SMAGE : prise de compétence GEMAPI** (participation active à l'étude de gouvernance, répondre aux demandes des intercommunalités, suivi des délibérations, travail avec les services de l'Etat et la préfecture, etc.),
- **Ressources humaines** : Pilotage de la structure (encadrement de l'équipe, structuration des services), recrutement (réception et analyse des candidatures, préparation et conduite des entretiens),
- Gestion du courrier départ et arrivée,
- **Assurer l'information** des collectivités et des différents organismes (acteurs locaux, bureau d'études, membres de la CLE, délégués du SMAGE, etc.) en répondant à leur demande,

4.2 Eléments financiers

- **Préparation des dossiers de subvention dédiés au fonctionnement du SMAGE** auprès des différents financeurs (Agence de l'Eau, Conseils Régionaux d'Ile de France, Grand Est et Haut de France, Conseils Départementaux de Seine-et-Marne, de la Marne et de l'Aisne) et **suivi**.
- Préparation du budget prévisionnel 2019.
- **Suivi comptable** (titre et mandat de paiement, compte administratif et de gestion, relation avec la trésorerie, etc.),
- Organisation pour la prise de compétence GEMAPI (travail avec les syndicats de rivières et les trésoreries pour le transfert de compétence).

4.3 Eléments techniques

- **Animations des différentes réunions** (réalisation de PowerPoint, animation de la réunion et répondre aux questions diverses)
- **Rédaction des dossiers de consultation des entreprises** (Cahier des Clauses Techniques Particulière, Cahier des Clauses Administrative Particulière, Règlement de la Consultation, Acte d'Engagement, etc.) **pour les marchés publics portés par le syndicat,**
- **Suivi des études** : PAPI d'intention et ruissellement-érosion,
- **Assurer l'information** des habitants (visite sur le terrain) pour répondre à leur demande,
- **Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé** (autorisation environnementale, documents d'urbanisme, permis d'aménager, etc.),
- **Elaboration de porter à connaissance pour l'élaboration/révision des documents d'urbanisme** à la demande des collectivités et des services de la DDT,
- **Suivi de dossiers en rapport avec la thématique « eau » et formations** (étude de gouvernance GEMAPI, eau potable et assainissement, milieux aquatiques, zones humides, etc.)

REUNIONS – DOSSIERS SUIVIS PAR LA CELLULE D'ANIMATION EN 2019

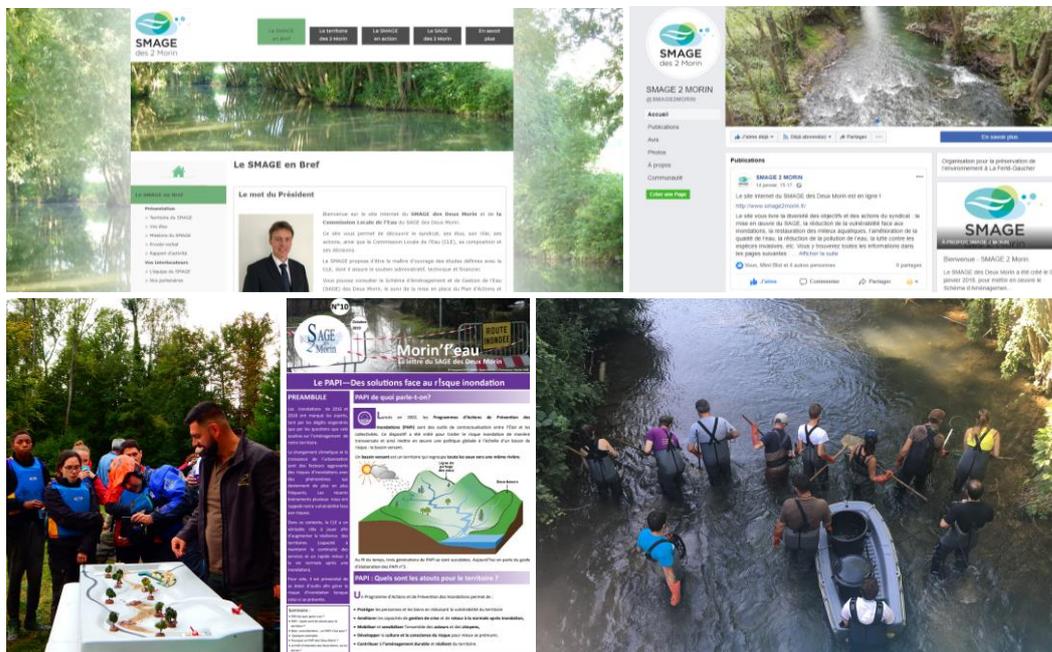
Thèmes	Animatrice SAGE 2 Morin	Chargée de mission « risques inondations »
Réunions CLE – SMAGE 2 Morin	<ul style="list-style-type: none"> - Comités syndicaux du SMAGE 2 Morin (13/02/2019 : 18h00 et 18h30 – 18/03/2019 – 28/05/2019 – 04/09/2019 – 12/11/2019 – 18/12/2019) - Bureau SMAGE 2 Morin (28/08/2019 – 30/10/2019 – 12/12/2019) - Bureaux communs SMAGE 2 Morin (03/03/2019 – 14/05/2019) - Commission Locale de l'Eau 2 Morin (12/06/2019 – 30/10/2019) - Bureau CLE 2 Morin (15/10) 	
Eaux superficielles et milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Comité syndical – Syndicat Mixte du Bassin de l'Aval du Petit Morin (01/04/2019, 22/05/2019, 03/10/2019) - Comité syndical du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Amont du Grand Morin (SIBAGM) (26/09/2019) - Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Marais de St Gond » (15/03/2019) - Réunion de travail – Commission des rapporteurs – PNR des Deux Morin (24/09/2019) - Réunion d'information – Marais de Saint Gond (13/09/2019) - Réunion de travail sur terrain – Marais de Saint de Gond (10/10/2019) - Commission des rapporteurs – PNR des Deux Morin (17/10/2019) - SIBAGM– Réunion technique sur le projet de restauration de la continuité écologique sur 6 ouvrages (08/02/2019, 12/09/2019) 	
Eau potable nappes souterraines	<ul style="list-style-type: none"> - Comité technique – Aire d'alimentation de captage Dhuys (15/01/2019) - Réunion – CTEC S2E 77 (25/06/2019) 	
Inondations - GEMAPI - sécheresse	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion émergence - étude Vélo-rail (27/03/2019) - Réunion lancement du PAPI 2 Morin – DDT de Meaux (25/01/2019) - Réunion étude de gouvernance – EPAGE Grand Morin (14/02/2019, 05/04/2019, 18/04/2019, 28/05/2019, 25/06/2019, 04/07/2019, 19/09/2019, 16/10/2019) - Réunion d'information aux riverains – La Ferté-Gaucher (13/06/2019 et 17/06/2019) - Commission analyse offre – étude PAPI d'intention et étude ruissellement/érosion (01/10/2019 et 12/11/2019) - Comité de pilotage – PAPI 2 Morin (27/11/2019) - Réunion de travail GEMAPI – CC Pays Créçois (06/12/2019) 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion inondation à la Frévallard (25/02/2019) - Comité pilotage – étude Vélo-rail (14/11/2019) - Réunion de travail – DDT Meaux – CCTP études PAPI et ruissellement/érosion (03/05/2019) - Réunion de travail – DDT de Meaux – Statuts SMAGE 2 Morin (14/08/2019) - Réunion GEMAPI – SyAGE – (04/11/2019) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion ETPB Seine Grands Lacs (25/02/2019) - Réunion Inter PAPI (04/06, 29/11) - CEPRI (13/03/2019, 16/05/2019, 02/07/2019) - Journée d'échange – DRIEE (20/06/2019) - Commission Départementale des Risques Majeurs (26/11/2019) - Réunion de travail – CA Pays de Meaux – ruissellement (10/10/2019) - Atelier GEMAPI – Crue de la Marne (17/10/2019) - Journée échange – DRIEE : réduction vulnérabilité (10/12/2019)
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion des personnes publiques associées SCOT du Provenois (28/03/2019) 1 réunion - Réunion des personnes publiques associées PLU de Tigeaux (14/01/2019) - Réunion des personnes publiques associées PLU de Saint-Cyr-sur-Morin (26/03/2019) - Réunion des personnes publiques associées PLU de Montry (27/06/2019) 	
		<ul style="list-style-type: none"> - Réunion des personnes publiques associées PLU de Fretoy (19/04/2019) - Réunion des personnes publiques associées PLU de Courtacon (26/04/2019)
Séminaires - Formations	<ul style="list-style-type: none"> - Formation CNFPT – Animation, direction et mobilisation de son service (05 et 06/09/2019) - Journée SAGE – DRIEE – (16/05/2019) - Journée technique – Gestion tourbière – Marais de Reuves (08/10/2019) - Formation CNFPT – Choix de la procédure des marchés publics – (21 et 22/10/2019) - Rencontre technique – Département 77 (18/11/2019) 	
Événement - Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Journée de nettoyage Grand Morin – Nettoyons la nature (28/09/2019) 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de travail – site internet SMAGE 2 Morin (18/02/2019, 02/04/2019, 08/08/2019, 20/11/2019) - Réunion de travail – Fête de la nature avec CC 2 Morin (22/11/2019) 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion préparation – journée de nettoyage Grand Morin (11/06/2019) - Participation à une pêche électrique avec la Fédération de pêche de Seine-et-Marne (22/07/2019)

REUNIONS – DOSSIERS SUIVIS PAR LA CELLULE D'ANIMATION EN 2019		
Thèmes	Animatrice SAGE 2 Morin	Chargée de mission « risques inondations »
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion – CA Epernay – adhésion au SMAGE 2 Morin (21/03/2019) - Réunion – CA Pays Meaux – adhésion SMAGE 2 Morin (12/09/2019) - Réunion PCAET – CC 2 Morin (17/09/2019) - Réunion de travail – Syndicat aval Grand Morin (07/11/2019) - Réunion de travail – Syndicat ru de Lochy (25/11/2019) 	<ul style="list-style-type: none"> - Archives départementales – recherches historiques Deux Morin (19 et 20/08/2019) - Journée terrain (07/11/2019 et 18/11/2019)

Dossiers « eau et environnement » suivis par la cellule d'animation du SAGE des Deux Morin en 2019.

5. Communication / événements

- Elaboration et envoi du rapport d'activité de l'année écoulée à chaque commune et intercommunalité du territoire du SAGE afin de les tenir informées de l'avancée du projet.
- Elaboration et publication de la lettre d'information du SAGE : Morin'eau n°10 : Programme d'Actions et Prévention des Inondation – PAPI.
- Création et mise à jour du site internet du SMAGE des Deux Morin et de la page Facebook « SMAGE 2 Morin ».
- Participation à des évènements de sensibilisation :
 - o Journée de nettoyage du Grand Morin – Nettoyons la nature,
 - o Pêche électrique avec la Fédération de pêche de Seine-et-Marne,
 - o Réunion d'information des riverains à La Ferté-Gaucher sur les inondations.



6. Estimation de temps passé

MISSIONS PREVISIONNELLES 2019	Animatrice SAGE 2 Morin	Indicateurs d'action (Nombre de 1/2 journées en moyenne par année)	% du temps/an
Fonctionnement de la CLE des Deux Morin, du SMAGE des Deux Morin et SM du Bassin de l'aval du Petit Morin	Préparation, convocation, animation, rédaction compte rendu, PV, délibération (réunion de CLE et du comité syndicaux du SMAGE, du SMBAPM et des bureaux)	100	22%
	Suivi étude de gouvernance - prise de la compétence GEMAPI	50	11%
	Recherche de financement et suivis des dossiers	5	1%
	Autres tâches administratives	10	2%
Mise en œuvre du SAGE 2 Morin	Participation aux réunions PPA et accompagnement des collectivités	10	2%
	Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé, rédaction de PAC	90	20%
	Rédaction du dossier de consultation des entreprises pour l'étude ruissellement érosion (CCTP, CCAP, RC, AE), analyse des candidatures et présentation en commission mise en concurrence	90	20%
Ressources humaines	Encadrement de l'équipe, structuration des services et recrutement	20	5%
Communication, information, formation	Création et développement du site internet et page Facebook	30	6%
	Réunions d'information/sensibilisation	10	2%
	Journées de formation (AESN, DRIEE, CNFPT)	20	5%
Animation et sensibilisation	Participation à des démarches de planification, de contractualisation (Natura 2000, CTEC, PPA...), ou à des réunions techniques	30	6%
	Journée de sensibilisation (Nettoyons la nature, visite terrain)	10	2%
	Travail sur le terrain	10	2%

MISSIONS PREVISIONNELLES 2019	Chargée de mission « risques inondations »	Indicateurs d'action (Nombre de 1/2 journées en moyenne par année)	% du temps/an
Fonctionnement de la CLE des Deux Morin, du SMAGE des Deux Morin	Participation aux réunions du comité syndical du SMAGE et de la CLE, réunion pour le PAPI 2 Morin.	40	8%
	Suivi étude de gouvernance - prise de la compétence GEMAPI	10	2%
	Autres tâches administratives	10	2%
	Recherche de financement et suivis des dossiers	10	2%
Elaboration du PAPI	Rédaction du dossier de consultation des entreprises pour le PAPI d'intention (CCTP, CCAP, RC, AE), analyse des candidatures et présentation en commission mise en concurrence	160	32%
	Recherche archives départemental – synthèse historique des crues	40	8%
	Mise en place de la plateforme pour les marchés publics	30	6%
Visites techniques	Travail sur le terrain	30	6%
Communication et information	Elaboration Morin'eau n°10 : PAPI	20	2%
	Journées technique (ETPB, CEPRI, DRIEE)	10	2%
	Réunions d'information/sensibilisation	20	4%
Animation et sensibilisation	Participation à des démarches sur la thématique inondation (CEPRI, réunion inter-PAPI, etc.) ou à des réunions techniques	40	8%
	Journée de sensibilisation (Nettoyons la nature, visite terrain)	20	4%

Indicateur de temps moyen passé par la cellule d'animation du SAGE des Deux Morin en 2019.

7. Financement

- **Subventions de fonctionnement général**

En 2019, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie subventionne le fonctionnement du SAGE des Deux Morin à hauteur de 50% soit 38 500€. Un acompte de 50% de 19 250€ a été versé en 2019. La subvention sera soldée en 2020 sur présentation des justificatifs des dépenses et du rapport d'activité de l'année 2019.

En 2020, nous percevrons également les soldes des subventions allouées au fonctionnement du SAGE pour les 2017, 2018 et 2019.

En 2018, la Région Grand Est a accordé une subvention maximale de 8 867€. En 2019, une subvention pour le fonctionnement du SAGE d'un montant maximum de 8 926 € nous a été accordée. La totalité de la subvention sera perçue en 2020.

- **Subventions des études**

Le PAPI d'intention et l'étude ruissellement et érosion sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80%.

Etudes	Coût des études	Subvention AESN	Reste à charge du SMAGE 2 Morin
PAPI d'intention 2 Morin	63 945 € TTC	51 156 € (80%)	12 789 €
Etude ruissellement et érosion	81 180 € TTC	64 944 € (80%)	16 236 €

Un acompte de 50% de la subvention dédiées au PAPI d'intention a été reçu en 2019, soit 31 973 €.

- **Autofinancement**

En 2019, la participation des intercommunalités est de 200 000 € (sur la base de calcul suivante : 70% pour la population et 30% pour la surface des intercommunalités dans le bassin versant selon les statuts du syndicat). Les intercommunalités ont participé à hauteur de 200 000€.

- **Compte administratif 2019**

SECTION FONCTIONNEMENT 2019		SECTION INVESTISSEMENT 2019	
DEPENSES		DEPENSES	
Chap 011 : Fournitures, frais automobile, téléphone, internet, formations, copies, timbres, études, (dont convention SIBAGM et SMAGE)	43 462.92€	Chap 20 et 21 : Matériels informatiques et de bureau, mobiliers, logiciels.	0.00€
Chap 012 : Salaires et charges patronales.	104 919.83€		
Chap 65 : Autres charges.	17 375.14€		
Chap 67 : Charges exceptionnelles	101.31€		
Chap 042 : Amortissement	401.33€		
Total dépenses	166 260.53€		
RECETTES		RECETTES	
Chap 013 : Atténuation de charges	3026.20€	Chap 040 : Amortissement	401.33€
Chap 74 : participation des EPCI 2019 (dont convention SMBAPM et SMAGE)	202 500.00€		
Chap 74 : Subv animation SAGE de l'AESN (acompte 50% pour 2019)	19 250.00€		
Chap 74 : Subv AESN : PAPI d'intention	31 973.00€		
Chap 74 : Subv animation SAGE de la Région Grand Est	0.00€		
Chap 75 : Produit de gestion courante	1.90€		
Chap 77 : Produits exceptionnels	289.31€		
Total recettes	257 040.41€		
Solde d'exécution 2019	90 779.88€	Solde d'exécution 2019	401.33€

8. Bilan 2019 et perspectives

L'année 2019 a été celle de **la coordination pour l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur les bassins versants des Deux Morin** avec la création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) sur celui du Grand Morin. Suite à une étude de gouvernance, une décision commune a été prise pour le SMAGE 2 Morin exerce la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin dont l'Aubetin son affluent principal. La signature de l'arrêté inter-préfectoral 2019/DRCL/BLI/N°145 du 24/12/2019 actant la prise de compétence GEMAPI par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin sur le bassin versant du Grand Morin. Cet arrêté implique la dissolution des syndicats de rivières suivants :

- Syndicat du ru de Lochy,
- Syndicat de Bassin de l'Aubetin (amont et aval),
- Syndicat Mixte d'étude et de travaux pour l'aménagement et l'entretien du Bassin du Grand Morin,
- Syndicat Intercommunal de l'Amont du Grand Morin.

Les travaux de la CLE et du SMAGE se sont orientés majoritairement sur le lancement de deux études d'amélioration de la connaissance :

- **Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention des Deux Morin** dont la réunion de lancement a eu lieu le 27/11/2019 avec les acteurs locaux du territoire, les partenaires techniques et financiers. Ce programme d'actions recensera l'ensemble des solutions concrètes et adaptées pour faire face à ces risques sur notre territoire. Les solutions sont multiples de l'ordre : de la prévention (étude d'amélioration de la connaissance, sensibilisation et information, mémoire du risque, etc.), de la prévision (suivi des précipitations, exercice de gestion de crise, etc.), de la protection (restauration de zones d'expansion des crues et de zones humides, renaturation des cours d'eau, diagnostic de vulnérabilité sur le bâti, etc.).
- **Une étude globale « ruissellement/érosion » à l'échelle du bassin versant des Deux Morin** dont l'objectif est de déterminer les conditions de ruissellement, et d'identifier les secteurs sensibles prioritaires qui contribuent à la formation de crue et à la dégradation des milieux aquatiques. La réunion de lancement de cette étude aura lieu le 05/02/2020.

L'application du SAGE des Deux Morin continue sur son territoire notamment dans les documents d'urbanisme. **L'accompagnement des acteurs locaux se poursuit afin de garantir la bonne compréhension et intégration des objectifs du SAGE approuvé dans les documents de planification et les projets territoriaux.**

L'année 2020 sera consacrée à l'organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin. Cette nouvelle compétence nécessite **le renforcement de l'équipe technique du SMAGE des Deux Morin**. Un technicien de rivière sera recruté à temps complet début 2020.

B. Programme d'actions prévisionnel 2020

ADMINISTRATIF

- Suivi des procédures administratives du SMAGE (Procès-verbaux, rédaction des délibérations, etc.),
- Elaboration du règlement intérieur du SMAGE 2 Morin,
- Définition d'une convention de partenariat entre la CLE et le SMAGE,
- Encadrement de l'équipe, structuration des services et recrutement,
- Suite aux élections municipales :
 - Suivi de l'élaboration du nouvel arrêté de composition de la CLE des Deux Morin
 - Suivi de la désignation des nouveaux délégués au SMAGE des Deux Morin
 - Organisation des élections du SMAGE et de la CLE des Deux Morin
- Suivi de l'avancement des marchés publics lancés.

TECHNIQUE

- Analyser les dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé (autorisation environnementale, documents d'urbanisme, etc.),
- Elaborer des porter à connaissance du SAGE et participer aux réunions des personnes publiques associées dans le cadre de l'élaboration/révision de document d'urbanisme
- Poursuivre l'accompagnement auprès des collectivités sur les thématiques liées à l'eau :
 - Les milieux aquatiques (inventaire et restauration zone humide, restauration de la continuité écologique, gestion des cours d'eau, etc.),
 - L'eau potable et l'assainissement (travail en réseaux avec les syndicats compétents),
 - Les inondations (restauration de zones d'expansions des crues, prévention, etc.),
 - Les activités de loisirs (travail en réseaux avec les associations et les usagers de la rivière),
- Suivre les études d'amélioration de la connaissance sur les Deux Morin :
 - Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention des Deux Morin,
 - Etude globale ruissellement et d'érosion : rédaction du cahier des charges, montage financier, recrutement du bureau d'étude, suivi de l'étude.
- Suivi des différents dossiers du territoire en rapport avec l'eau (« Natura 2000 », définition de BAC, vannages grenelles, CTEC, plan départemental de l'eau, GEMAPI, PNR, etc.)

FINANCEMENT

- Demande de subventions pour assurer le fonctionnement du SMAGE auprès des Conseils Départementaux, des Conseils Régionaux, de l'Agence de l'Eau et suivi des dossiers,
- Elaboration du budget du SMAGE des Deux Morin : compétence SAGE et GEMAPI.

COMMUNICATION

- Organisation de réunions d'informations sur les thématiques du SAGE des Deux Morin approuvé.
- Edition de la lettre d'information numéro 11^{ème} et 12^{ème} du Morin l'eau.
- Mise à jour régulière du site internet et de la page Facebook
- Travail sur la conciliation des activités de loisirs liées à la rivière
- Participation à des événements de sensibilisation

Le Président du SMAGE
des Deux Morin

Monsieur CAUX Nicolas



Le Président de la CLE
du SAGE des Deux Morin

Monsieur DE VESTELE Philippe